



Inégalité et unité dans le De Regimine Principum, un livre de philosophie politique du XIII^e siècle : Gilles de Rome et la question du prince omniscient, Partie 3/4

Antoine Bottineau

Pour citer le travail publié sur le site internet du Centre de Recherche Numérisée et pour la Fonction Publique CRNFP : Bottineau, Antoine, « Inégalité et unité dans le De Regimine Principum, un livre de philosophie politique du XIII^e siècle : Gilles de Rome et la question du prince omniscient, Partie 3/4 », CRNFP, Articles Histoire, 2024, www.crnfp.com. *date de la consultation sur le site web.*

Fichier pdf généré le 11/07/2024

À savoir : Les travaux consultés et téléchargés sur le site du Centre de Recherche Numérisée et pour la Fonction Publique CRNFP sont protégés par la politique du site web CRNFP et les termes et conditions d'utilisation du site internet du Centre de Recherche Numérisée et pour la Fonction Publique CRNFP. Consultez ces termes et conditions à l'adresse www.crnfp.com à tout moment (©).

Vous devez faire preuve d'honnêteté intellectuelle et citer les travaux utilisés.

Le site internet du Centre de Recherche Numérisée et pour la Fonction Publique CRNFP est représenté par un nom de domaine, ses conditions légales sont présentées sur le site internet conformément aux obligations et lois internationales et européennes.

Article 3/4 Inégalité et unité dans le *De Regimine Principum* : Gilles de Rome et la question du prince omniscient

Inévitabilité des inégalités

Après avoir étudié dans le précédent article les différentes influences philosophiques qui s'exerçaient sur la pensée de Gilles de Rome, il nous vient maintenant de rentrer dans la pensée novatrice que se fait Gilles de Rome du roi : un gouvernant omniscient. Nous verrons le besoin de hiérarchie et d'inégalité par analogie avec la nature dans l'argumentation de Gilles de Rome qui a pour but de donner au roi son rôle de « roi omniscient » et ainsi sa place comme facteur d'unité du royaume.

Noël Laetitia écrit que « les textes d'Aristote amènent les penseurs à considérer la nature profonde de l'être humain et de ses rapports aux autres »¹. Or, pour Gilles de Rome, c'est bien de cette analyse que découle cette condition d'inégalité entre les hommes. Tout le *DRP* est fondé sur un même concept, un même constat philosophique, celui de l'inégalité naturelle qui justifie la place de chacun. Dans la deuxième partie du livre, Gilles explique qu'il est normal que certains gouvernent et d'autres soient soumis aux derniers : « Ostendemus enim primo servitutem aliquam naturalem esse et quod naturaliter expedit aliquibus aliis esse subiectos ».² Gilles de Rome explique que par la raison et la nature il est évident qu'il y a des inégalités et donc une hiérarchie entre ceux qui gouvernent et ceux qui obéissent.

Cette inégalité se traduit par des catégories et distinctions, et cela même au sein de l'État. Il y a donc une division de la société que Gilles de Rome reprend à Aristote : « Videtur aut philosophus. 3. politic. Tangere, quatuor quae consideranda sunt in regimine civitatis. Haec autem sunt princeps, consilium, praetorium et populus. »³ Que nous traduisons par « Il semble que le philosophe aborde dans son troisième livre de *la Politique*, quatre choses à considérer dans le gouvernement ». Ce sont les princes, le conseil, les juges et le peuple ».⁴ Cette

¹ Noel Laëtitia Perret, *Les traductions françaises du DRP de Gilles de Rome*, p.17

² Gilles de Rome, *DPR*, II, III,XIII : « Car nous montrerons d'abord qu'une certaine forme de servitude est naturelle, et qu'il est naturel que certains soient soumis aux autres. »

³ Gilles de Rome, *DRP*, III, II, I

⁴ Nous traduisons ici *praetorium* par juges, car il semble que Gilles de Rome est reproduit le texte d'Aristote mais que pour le XIII siècle et dans la tête de notre auteur la meilleure traduction soit celle de juge.

hiérarchie au niveau du politique se fait également au niveau social, comme on l'entendrait aujourd'hui. Il faut rappeler que le contexte émergent des villes est nouveau. Il y a une évolution interne de la société médiévale dans le royaume de France au XIII^e siècle, avec l'essor des villes, relations en tout genre et échanges économiques. Il y a une justification des hiérarchies de richesses et de pouvoir. Ainsi, dans le troisième livre, on peut lire : « Quarto Politicorum Philosophus quod tres oportet esse partes civitatis. Nam quintum sunt opuleti valde alii autem egeni alde alii vero sunt horum med. Hoc ergo molo quo divisa est civitas in trres partes dividi potest quilibet populus et quodibet regnum »⁵ que l'on traduit par « Quatrièmement, le philosophe (Aristote) dans sa *Politique* dit qu'il doit y avoir trois parties dans la cité. Il y a ceux qui sont riches, ceux qui sont dans le besoin et ceux au milieu. De même, chaque royaume peut être divisé de la même manière. »

En réalité les principes politiques que l'on retrouve dans le *DRP*, sont des principes qui sont fondés sur des principes philosophiques et qui s'appliquent sur la nature et donc dans une vision aristotélicienne de la société.⁶ On trouve dans toutes l'œuvre de Gilles de Rome « un besoin de hiérarchie au sein du cosmos ».⁷ Cette pensée est déjà présente chez Boèce ou Augustin, ce qui montre une continuité et non une rupture avec la redécouverte d'Aristote. Sa volonté de se référer à l'analyse de la nature plutôt que l'analyse scripturaire, comme vu en première partie, lui fait tirer une leçon de la vie en société, celle donc de la supériorité de la diversité sur l'unité. H. Rigby dans son article met en évidence le fait que la hiérarchie soit synonyme d'inégalité : « En effet, puisque Giles de Rome associait l'uniformité à l'égalité, la diversité est alors devenue synonyme d'inégalité. Cette hiérarchisation ordonne, à chaque niveau, une multitude à la fin vertueuse qui lui correspond ».⁸

Gilles de Rome apporte à la pensée aristotélicienne ce besoin que les villes se regroupent en royaume et pour cela, encore une fois, il apporte un argument se fondant sur la hiérarchisation et l'inégalité naturel : « Nam sicut diuersa membra corporis non eundem actum habent, et

⁵ Idem, III, II, 33

⁶ Rigby Stephen H. "Aristotle for Aristocrats and Poets Giles of Rome's De regimine principum as Theodicy of Privilege Author(s)", in "The Chaucer Review", Vol. 46, No. 3 (2012), pp. 259-313

⁷ Idem

⁸ Idem

unum indiget alterius opere, propter quod utile est ipsis membris congregari in uno corpore, ut sibi invicem subueniant, sic quia non omnes civitates habundant in eisdem, utile est eis congregari sub uno rege, ut melius possint sibi invicem subuenire in hiis que requiruntur ad sufficientiam uite »⁹. Ce besoin et cette nécessité d'appartenir au royaume est d'ailleurs pour Gilles de Rome une question de survie des cités qui sinon tomberaient dans la misère et la guerre interne : « Quarta uia sumitur ex hiis que experimento uidemus in regiminibus ciuitatum. Experiti enim sumus ciuitates et prouintias non existentes sub uno rege esse in penuria, non gaudere pacem, molestari dissensionibus et guerris existens uero sub uno rege econuerso gueras nesciunt, pace letantur, habundantia florent. »¹⁰ « De cela découla la quatrième voie, que nous voyons dans l'observance des villes. Car nous avons constaté que les villes et provinces qui ne sont pas sous le roi ne jouissent pas de la paix et sont troublées par des dissensions et des guerres, alors que sous un le roi ils prospèrent en abondance. »

Hiérarchisation faisant appel au corps humain

Cette justification de hiérarchisation trouve également sa source dans la similitude avec le corps humain. On trouve dans cette analogie la justification du bien commun qui est avant tout le bien au-delà du bien privé et particulier, un bien pour tous. Constantino Marmo, dans son article « Pierres, flèches, cigales, princes et principes : Gilles de Rome à propos des métaphores (politiques) », explique bien que Gilles de Rome a étudié et s'est inspiré du livre d'Aristote *La Rhétorique* pour écrire le *De Regimine Principum*. Il en étudie quatre dont celle de l'assimilation auquel se confond l'analogie. Ainsi on retrouve l'analogie du corps et du bon gouvernement dans l'œuvre du Doctor Fundatissimus (Gilles de Rome). Comme nous l'avons vu, la politique (science philosophique) est conçue chez Gilles de Rome et Thomas d'Aquin comme un organisme, une science politique fondée sur le modèle des processus naturels.

⁹ Gilles de Rome, *DRP*, III, I,5 : « De même que les différents membres d'un corps ne produisent pas le même acte et que l'un a besoin du travail de l'autre, et que pour cette raison il est profitable qu'ils soient unis dans le même corps, de manière qu'ils s'aident mutuellement, il est profitable que les villes, du fait qu'elles n'ont pas les mêmes ressources, s'unissent dans un même royaume, afin qu'elles puissent s'aider mutuellement dans ce qui est nécessaire à leur subsistance. »

¹⁰ Gilles de Rome, *DRP*, III, II,3

L'analogie entre corps humain et royaume se fait donc inévitablement. On retrouve ces mots dans le *DRP* : « Naturaliter enim uidemus parte se exponere periculo pro toto : ex naturali enim instinctu cum quis uult percuti ne uulnerentur membra a quibus principaliter dependet salus corporis, et ne totum corpus pereat, brachium periculo se exponit. Sic etiam antiquitus si perspeximus ciuitatem aliquam dominari et tenere monarchiam, hoc erat quia ciues pro re publica non dubitabant se exponere morti. »¹¹ que l'on traduit par « En effet, on voit dans la nature que la partie s'expose au danger pour le tout : quand quelqu'un frappe quelqu'un d'autre, par instinct naturel de protection à l'égard de ses membres, dont dépend la bonne santé de son corps, il expose son bras au danger afin que son corps ne soit pas détruit. De même, dans l'antiquité, on voit que si une ville était dominante et avait une position de grandeur, c'était parce que les citoyens n'hésitaient pas à mourir pour le bien de la ville ». L'exemple du bras défendant le corps montre bien que les différents membres qui ordonnent le royaume peuvent être « sacrifier » car plus robustes et parce que c'est leur fonction que d'autres membres du royaume qui sont là pour juger ou gouverner. Si les soldats peuvent être assimilés aux bras du corps humain, le roi quant à lui est assimilé au cœur : « Tertia uia sumitur ex hiis que uidemus in natura. Vbicunque autem est regimen naturale, semper totum illud regimen reducitur in aliquod unum principans, ut si in eodem corpore sunt diuersa membra ordinata ad diuersa officia et diuersos motus, est dare aliquod unum membrum, ut cor, ex cuius motu sumit originem omnis motus animalis factus in toto corpore. ».¹²

Régime public différent du régime privé car roi bien supérieur aux autres.

De cette hiérarchie naturelle, Gilles en tire les conclusions que les œuvres humaines sont également hiérarchisées et donc ordonner à deux biens les plus importants celui de connaître Dieu, puisque pour Gilles de Rome être roi c'est avant tout imiter Dieu ; et appliquer dans ses

¹¹ Gilles de Rome, *DRP*, I, III,3

¹² Gilles de Rome, *DRP*, III, II, 3 : « La troisième est prise de ce qu'on voit dans la nature. Partout où il y a un gouvernement naturel ce-dernier est réduit à un seul dirigeant comme si dans le corps il y a différents membres chargés de fonctions différentes et mouvements divers. Mais le cœur est le lieu où le mouvement de charques membres prend l'origine de tout mouvement animal effectué dans le corps. »

actes les vertus.¹³ Mais comme nous le présente Michel Senellart, pour Thomas d'Aquin « Gouverner, ce n'est ni soumettre les corps à la discipline, selon la conception augustinienne, ni imposer sa loi à un territoire, selon la pratique romaine de la souveraineté, mais régir une multitude »¹⁴. Or, si avec Gilles de Rome, le roi gouverne une multitude et un royaume composé de différentes cités, cela veut dire que le régime politique ne s'exerce pas seulement sur des individus comme un père envers sa famille mais aussi sur des corps vivants ou organismes qui composent la société. La question que l'on peut alors se poser est la suivante ? Celui qui gouverne doit-il s'acquérir des vertus différentes du régime de gouvernement privé (comme un père envers sa famille) ?

Le besoin d'unité

La pluralité des vertus et donc le besoin de hiérarchisation de la vie politique est fondé sur un idéal reposant sur la nature de Dieu¹⁵, qui règne sur toutes choses. La diversité est vue comme une menace. Pour Gilles de Rome comme pour tous les philosophes du XIII^e siècle, il y a un besoin d'unité. La diversité est synonyme de conflits. Il faut donc que cet ordre hiérarchique, composé de plusieurs éléments, s'unissent dans un tout. Et c'est bien le roi qui forme cette clef de voute du tout. C'est en ce sens d'ailleurs que l'on peut comprendre le mot de « demi-dieu » utilisé par Gilles de Rome pour parler du roi. Il est « demi-dieu » parce qu'il est omniscient par la raison, mais également « demi-dieu » à l'image de Dieu lui-même qui règne sur la création. De même que Dieu a sagement ordonné que toutes choses dans le monde soient sous sa direction, de même tout est ordonné au roi dans le domaine politique. Michel Senellart explique que « Gilles de Rome ne fait que préciser ici la définition du régime par Thomas d'Aquin comme principe directeur qui unifie la multitude et l'oriente vers le bien commun »¹⁶. Il y a chez Gilles de Rome une argumentation s'appuyant « sur l'idée qu'il y a une unité de fond de l'univers et, en particulier, entre monde naturel et société humaine »¹⁷. Ainsi,

¹³ Gilles de Rome, *DRP*, I, I, 12

¹⁴ Michel Senellart, op.cit

¹⁵ C'est d'ailleurs en cela que le DRP est plus un livre d'exhortation et de conseils qu'un livre de représentation exact de la société

¹⁶ Michel Senellart, op.cit, p.190

¹⁷ Costantino Marmo, op. cit.

Gilles de Rome applique un principe, celui d'une unité au-dessus des diversités pour régir le tout. Il prend pour modèle celui de la création divine avec un Dieu qui régit le tout, pour l'appliquer aux arts ou méthodes qui régissent la société des hommes et donc in fine la politique. Encore une fois, Gilles de Rome procède à une analogie avec le corps pour faire comprendre son propos. « *Tertia uia sumitur ex hiis que uidemus in natura. Vtouticunque autem est regimen naturale, semper totum illud regimen reducitur in aliquod unum principans, ut si in eodem corpore sunt diuersa membra ordinata ad diuersa officia et diuersos motus, est dare aliquod unum membrum, ut cor, ex cuius motu sumit originem omnis motus animalis factus in toto corpore. Rursus si ad constitutionem eiusdem concurrunt diuersa elementa, est dare ibi unum aliquid ut animam regentem et retinentem elementa in corpore animalis ne dissoluatur animalis predictum corpus. Unde dicitur circa finem primi De anima quod anima magis continet corpus quam econuerso. Sic etiam unum celeste corpus, ut primum mobile, est illud per cuius motum reguntur et causantur motus facti hic inferius; et in toto uniuerso est unus deus singula regens et disponens. Apes etiam, quia naturale est eis in societate uiuere, naturaliter sub sunt uni regi. Si igitur singula naturalia considerentur, semper uidemus multitudinem quamlibet reduci in unum aliquid principans et gubernans. Nam sicut naturale est quod multitudo ab unitate procedat, sic est naturale ut in unum aliquid reducatur. Bonum igitur est regimen populi siue multitudinis si sit rectum, melius est tamen regimen paucorum eo quod magis ad unitatem accedat. Optima est autem monarchia siue gubernatio unius regis eo quod ibi perfectior unitas reseruetur.* » La traduction que nous apportons est la suivante : « La troisième voie vient de celle que l'on voit dans la nature. Mais partout où il y a un gouvernement naturel, tout le gouvernement est réduit à un seul gouvernement, de sorte que si dans le même corps il y a différents membres disposés à des fonctions différentes et à des mouvements différents, c'est pour donner à un seul membre, tel que le cœur, du mouvement duquel prend l'origine de tout mouvement animal effectué dans tout le corps. Encore une fois, si différents éléments se réunissent pour la constitution du même, c'est pour y donner une chose pour gouverner l'âme et maintenir les éléments dans le corps afin que le corps ne soit pas dissout (dissolvatur). C'est pourquoi il est dit vers la fin du chapitre *De l'Ame* que l'âme contient le corps plutôt que le corps ne contient l'âme. Ainsi un corps céleste, comme le premier comme le premier mobile est celui par le mouvement duquel les mouvements faits ici-bas sont commandés et provoqués ; dans tout l'univers il y a un Dieu unique qui gouverne et arrange chacun. Les abeilles aussi parce qu'il leur est naturel de vivre

en société, sous naturellement sous un seul roi. Si donc on considère les individus naturels, nous verrons toujours toute multitude réduite à une seule chose dirigeante et gouvernant. Car de même qu'il est naturel que quelque chose se réduise à un. C'est pourquoi le gouvernement du peuple ou de la multitude est bon s'il est juste, mais le gouvernement de quelques-uns est meilleur parce qu'il se rapproche davantage de l'unité. La monarchie, ou le gouvernement d'un seul roi, est le meilleur car il établit une unité parfaite ». En fait, cela nous éclaire sur la conception que se fait Gilles de Rome du gouvernement. Pour citer Michel Senellart : « Gilles de Rome s'inscrit dans le cadre d'une économie de la grâce, justifiant l'effort vers la perfection. Il trouve son fondement dans la théologie du régime qui définit le gouvernement royal à partir du modèle divin. Gouverner, pour le roi, c'est imiter Dieu. »¹⁸

Or pour Aristote repris par Thomas d'Aquin puis Gilles de Rome, « le propre du sage est d'ordonner »¹⁹. Le rôle du gouvernement est donc à la fois d'ordonner sa pensée pour situer le rôle du politique dans le savoir humain et, par conséquent, mettre en lumière la vie en commun. Le gouvernement est le lien d'unité et le cap à prendre pour rendre la vie en commun possible. On voit ainsi l'apparition de la politique comme science, qui implique donc de l'ordonner dans le savoir humain en tant qu'agir pratique, puis de voir comment cette science répond à la question de la destinée de l'homme au sein du monde et au-delà. Gilles de Rome se place encore dans une vision du gouvernement comme dirigeant des âmes vers le bien commun sur terre, et donc bien éternelle au ciel. Cette science pratique de la politique prime au sein de la science pratique car pour Aristote, elle vise la fin la plus haute. Gilles de Rome soutient et met avant ce propos de Thomas d'Aquin commentant l'Ethique à Nicomaque (I,1,1094 a 1- b11) : « Il faut ainsi que la fin ultime appartienne à la science la plus haute en tant qu'elle vise la fin la plus haute et la plus architectonique, pour autant qu'elle prescrit aux autres ce qu'il faut faire ». Mais pour ordonner, il faut que l'ordre politique soit soumis à la raison humaine. Ce besoin d'unité, on le retrouve également par le fait que dans les miroirs faits au prince, le rôle du dirigeant de la communauté politique est mis en avant car, du moins chez Gilles de Rome, le bien commun du royaume dépend de la qualité éthique et morale du prince.

¹⁸ Michel Senellart, op. cit, p.200

¹⁹ François Daguet, op.cit, p.23

